

Règlement de l'offre promotionnelle

HONDA Assurance FORZA 750 cm3

Article 1 : Objet

HONDA ASSURANCE met en place une offre promotionnelle pour accompagner le lancement du nouveau scooter de la gamme HONDA, le FORZA 750 cm3 (version full et A2). **L'offre débutera le 25 novembre 2020 et se terminera le 31 Mai 2021.**

Article 2 : Contenu de l'offre promotionnelle

Les clients ayant fait l'acquisition d'un Honda FORZA 750 cm3 (version full ou A2) acheté neuf dans le réseau HONDA et livré en concession jusqu'au 31 Mai 2021 bénéficieront d'un avantage à la souscription d'un contrat HONDA ASSURANCE et se verront offrir la garantie ACCESS 1500 et la garantie TOP CASE 500 pendant la 1ere année de contrat. Le contrat Honda Assurance devra être souscrit au plus tard le 31 mai 2021.

La garantie ACCESS 1500 couvre les accessoires fixés sur le véhicule en cas d'accident et en cas de vol du véhicule assuré. Ces accessoires sont ceux prévus ou non au catalogue du constructeur et ne modifiant pas ses performances mécaniques. La Garantie TOP CASE 500 couvre l'équipement du pilote (blouson, pantalon, casque, bottes, gants) contenu dans le TOP CASE ou sous la selle du véhicule en cas de vol et dans la limite des plafonds prévus.

Article 3 : Modalités

Les contrats éligibles à l'offre promotionnelle seront ceux qui auront été souscrits durant la période de la promotion définie dans l'article 1, sous réserve de leur acceptation définitive par les services de gestion HONDA ASSURANCE, après examen administratif des pièces justificatives demandées à l'assuré et du paiement de la première mensualité du contrat d'assurance.

Tout contrat remplissant les conditions énoncées ci-dessus permettra à l'assuré de bénéficier d'un remboursement par virement d'un montant de 49 euros, correspondant à la première année du montant des garanties ACCESS 1500 et TOP CASE 500, dans les 60 jours suivant la validation du contrat.

Chaque assuré ayant bénéficié de cette offre promotionnelle sera contacté par les services HONDA ASSURANCE à l'échéance du contrat d'assurance l'année suivante pour lui proposer le renouvellement ou non de ces garanties ACCESS 1500 et TOP CASE 500. Tout client ayant bénéficié de l'offre promotionnelle, pourra s'il le souhaite renoncer de lui-même au renouvellement de ces garanties. Il devra alors en informer les services gestion HONDA ASSURANCE par mail à gestion@honda-assurance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : HONDA ASSURANCES TSA 87194 92894 NANTERRE CEDEX 9. Dans le cas contraire, ces garanties seront renouvelées à chaque échéance.

Mentions légales de l'opération commerciale :

Garanties ACCESS 1500 et TOP CASE 500 offertes pour tout client ayant fait l'acquisition d'un HONDA FORZA 750 cm3 neuf dans le réseau HONDA entre le 25 novembre 2020 et le 31 Mai 2021 et souscrivant un contrat HONDA ASSURANCE sur cette même période. Offre limitée aux contrats remplissant les conditions d'éligibilité demandées par HONDA ASSURANCE. Garanties offertes uniquement pendant la première année de contrat puis renouvelées chaque année sauf en cas de renonciation par mail ou par téléphone.